

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal
du 31 mars 2009

Étaient présents : J.L THOMAS G.RIPEAUX R.LELIEVRE B. LEMASSON F.ADAM V.BOUJU C.FOUBERT
B.LEBOUC R.DELAUNAY D.GRAND D.LEBRETON C.PICHEREAU M.RINGUENET-PECATE J.TRETON
Absent excusé : T. GUILLOUARD

Annulation d'une délibération portant sur la vente de deux parcelles communales,

La SCI JANMY n'étant plus acquéreur des parcelles près du cimetière de Lignièrès, la délibération du 12 février 2009 est annulée.

Achat d'un copieur pour la Mairie,

La Société DBR a été retenue pour l'achat d'un copieur couleur avec option fax pour un montant de 5.233,69 € TTC

Vote des taux des taxes (habitation, foncier bâti et non bâti),

Les taux des taxes restent inchangés, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,18%
- Taxe foncière bâtie : 21,22%
- Taxe foncière non bâtie : 39,30%

Emprunt à contracter pour les travaux d'investissement,

Un emprunt de 500.000 € sur une durée de 20 ans à taux fixe sera contracté près du Crédit Agricole pour financer les travaux d'investissement 2009

Désignation du cabinet pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de canalisations d'eau potable,

Le Cabinet SOGREAH a été retenu avec un taux de rémunération de 7,20 % H.T

Examen du devis d'Elabor pour la reprise des concessions aux cimetières,

Le devis de l'entreprise ELABOR pour les travaux de reprise des concessions a été accepté. Les travaux devraient débuter le 6 avril 2009.

Aménagement des abords de la Mairie – lancement de la consultation des entreprises,

M. le Maire est autorisé à lancer la consultation des entreprises

Vote des budgets primitifs 2009,

Commune : il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 560.057 € et à la somme de 904.055,79 € en dépenses et recettes d'investissement. Le principal investissement 2009 est la construction d'une nouvelle cantine et d'une nouvelle classe à l'école publique.

Centre Communal d'Action Sociale : il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme 6.175,65 €. Pas de section d'investissement.

Service Eau et Assainissement (depuis le 1^{er} janvier 2009 le budget eau et le budget assainissement sont fusionnés) : il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 86.412 € et à la somme de 178.571,08 € en dépenses et recettes d'investissement.

Convention à passer avec la Préfecture pour le versement anticipé du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),

M. le Maire expose que dans le cadre du Plan de relance de l'économie, les communes peuvent bénéficier du versement anticipé du FCTVA, sous certaines conditions. La Commune de LIGNIERES-ORGERES remplissant celles-ci, il est décidé de passer une convention avec la Préfecture pour bénéficier de cette mesure.

Convention à passer avec la SATESE (Conseil Général) en matière d'assainissement collectif,

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de ne pas adhérer, en 2009, à cette convention, n'approuvant pas les modalités de participation financière. Ils regrettent que la participation soit calculée sur le nombre d'habitants et non sur le nombre d'abonné à l'assainissement collectif.

Adhésion éventuelle à la charte solidarité eau

Les membres du Conseil Municipal par 13 voix et 1 voix pour décident de ne pas adhérer à la charte solidarité eau.

Modifications statutaires de la Communauté de Communes des Avoirs

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux deux modifications statutaires de la CCA :

- extension de ses compétences à la création et gestion d'un Relais de Service Public,
- transfert de son siège social au 1 rue de la Petite vitesse au cours du troisième trimestre 2009.

Fait à Lignières-Orgères, le 1^{er} avril 2009

Le Maire,
Jean-Luc THOMAS